

Réorganisation territoriale des services incendies

Nous vous faisons parvenir cette nouvelle communication afin de vous informer du portrait de la situation et de l'état d'avancement du dossier de la réorganisation territoriale des services d'incendie du territoire de la MRC des Laurentides.

Nous vous rappelons que le concept approuvé par le conseil des maires en juin 2014 fait état d'un regroupement des services d'incendie répartis dans deux régies et que suite à une analyse financière et un projet d'organigramme déposé par des consultants, nous avons demandé aux municipalités de se prononcer sur leur participation.

Point de situation

La première organisation proposée regroupe les services d'incendie des six municipalités du sud du territoire. Ces dernières se sont toutes officiellement prononcées et cinq d'entre elle, dont la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, Val-David, Val-Morin, Lantier et Sainte-Lucie-des-Laurentides sont en faveur d'un regroupement au sein d'une régie.

La deuxième organisation proposée regroupe les services d'incendie de la partie centre et ouest du territoire et implique dix municipalités, dont huit disposant d'un service d'incendie. Six d'entre elles se sont déjà manifestées officiellement en faveur d'une adhésion à une régie. Deux municipalités, dont celle de La Minerve et Lac-Supérieur, sont en train de compléter et d'analyser les informations nécessaires à la prise d'une décision. Elles devraient se positionner et se prononcer lors de leur prochaine assemblée du conseil du mois d'octobre. La municipalité de Labelle, bien que n'étant pas contre le principe d'un regroupement des services, n'a pas jugé pertinent d'adhérer au projet de régie.

À venir

Les municipalités de la partie sud ont entamé le processus administratif pour finaliser très prochainement l'entente intermunicipale qui sera déposée au ministère des Affaires municipales en vue d'officialiser par décret la création de la régie. Parallèlement, les démarches seront entreprises pour la mise en place de la nouvelle structure et des rencontres seront à prévoir afin d'expliquer aux personnels des services d'incendie concernés, le projet d'organisation et le fonctionnement durant la période de transition.

NOTRE TERRITOIRE
NOTRE AVENIR

MRC DES
LAURENTIDES

AMHERST | ARUNDEL | BARKMERE | BRÉBEUF | HUBERDEAU | IVRY-SUR-LE-LAC | LABELLE
LA CONCEPTION | LAC-SUPÉRIEUR | LAC-TREMBLANT-NORD | LA MINERVE | LANTIER | MONTCALM
MONT-TREMBLANT | SAINTE-AGATHE-DES-MONTS | SAINTE-LUCIE-DES-LAURENTIDES
SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ | VAL-DAVID | VAL-DES-LACS | VAL-MORIN

Pour les municipalités de l'ouest, les décisions finales sont attendues afin de finaliser les modalités d'une entente intermunicipale et de prévoir conséquemment les ressources nécessaires de l'organisation à mettre en place.

Pour la prochaine diffusion, nous devrions être en mesure de vous présenter un portrait plus général de la future organisation territoriale.

Cordialement,

Le comité technique sécurité incendie
mrcsi@mrclaurentides.qc.ca

MRClaurentides.qc.ca